vont le chercher dans les petits ports où les pêcheurs travaillent encore. Mais les prix vont augmenter.

Les envois d'œufs venant d'Egypte, qui sont considérables, ne pourront plus avoir lieu.

Quant aux fruits et primeurs d'Algérie, ils vont rester en souffrance dans les ports et seront perdus. Paris manquera donc de pommes de terre nouvelles, de petits pois, de haricots verts et de fruits.

LES VIGNERONS EN RÉVOLTE

Misère ensoleillée : on estime à plus de 200.000 les vignerons qui vinrent à Nîmes

Nîmes, 2 juin. — Nîmes reçoit aujourd'hui les manifestants de la viticulture méridionale. Sous le soleil, la ville pavoisée a pris son air de fête. La préfecture, la mairie, le lycée, tous les monuments publics et bon nombre de maisons particulières sont décorés, et des oriflammes aux couleurs nationales flottent gracieusement dans les arbres.

Dès hier soir des délégations sont arrivées, venant des communes éloignées de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Les vignerons d'Argelliers notamment ont été l'objet d'une ovation. L'afflux des voyageurs amenés d'heure en heure par les trains spéciaux n'a pas cessé cette nuit.

Mais afin d'éviter l'encombrement, un service spécial a été organisé à la gare, où six entrées ont été prévues, dont cinq à la gare des voyageurs et une à la gare de la Camargue.

Les voyageurs sont canalisés sur l'avenue Feuchère en cinq sections différentes, aboutissant directement aux trains avec des indications spéciales pour chaque destination. La compagnie s'est assuré un matériel de 1.335 wagons, dont 135 de marchandises. 65 trains ont été prévus pour aujourd'hui, soit à aller, soit au retour, et dans ces chiffres ne sont pas compris les trains ordinaires fournis par la Compagnie du Midi.

Au cours d'une réunion tenue par le comité local d'organisation du meeting, à laquelle assistait le docteur Crouzet, maire de Nîmes, des dispositions particulières ont été concertées.

Le service d'ordre

Un arrêté interdit pendant le défilé de la manifestation, la circulation des voitures, et invite les limonadiers à retirer les tables et les chaises des terrasses sur le parcours du cortège. La mairie a organisé dans la ville des postes de secours en cas d'accident ou d'incendie, et pendant toute la journée fonctionnera une permanence composée de médecins et d'infirmiers.

Le flot des manifestants augmente d'heure en heure dans des proportions considérables. Les populations de la plaine du Gard et des environs de Nîmes, région essentiellement viticole, arrivent en foule. L'Hérault l'Aude, les Pyrénées-Orientales et même le Var donnent aussi ; par contre, on constate peu d'arrivées de la région cévénole et de Vaucluse, régions moins touchées par la crise, et où, du reste, les gens sont en ce moment occupés à l'élevage des vers à soie.

Les cafés et les restaurants regorgent de monde. Mais les plus nombreux, parmi les manifestants, sont ceux qui ont apporté des victuailles et se restaurent, assis le long des avenues.

Dès onze heures et demie, la foule des étrangers, qui ne sont pas moins de soixante mille, se dirige vers le boulevard de la République, d'où doit partir le cortège pour parcourir la ville et revenir ensuite sur le même boulevard afin d'entendre les orateurs.

Le comité d'organisation du meeting, d'accord avec la municipalité, avait arrêté un ordre de marche pour le cortège. Mais, à la suite d'une intervention du comité d'Argeliers, tout a changé au dernier moment : ce comité, qui dirige le mouvement, ne veut ni de corps constitués, ni de personnalités politiques figurant dans le cortège : il n'admet la présence que « d'individualités clamant leur misère ». C'est pourquoi le docteur Crouzet, maire de Nîmes, qui parlera le premier au meeting, devra dépouiller sa qualité de maire.

En outre, il a été décidé que chaque orateur n'occuperait la tribune que pendant cinq minutes et ne traiterait que de la crise.

Le Meeting

Nîmes, 2 juin. — A midi, la gare de Nîmes avait reçu 150.000 billets et la gare de la Camargue, qui dessert l'arrondissement d'Arles, 5.000. Si l'on ajoute à ces chiffres celui des familles venues en voitures ou à pied, on peut évaluer à 200.000 le nombre total des manifestants.

A midi et demie les délégations se rangent autour du point de concentration, et le cortège, au fracas des tambours et des clairons s'ébranle. En tête marche le comité d'Argeliers, groupé autour de M. Marcelin Albert.

Successivement défilent les délégations de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Var, du Vaucluse et du Gard.

A trois heures, le défilé est terminé et le meeting commence.

Le docteur Crouzet prend le premier la parole. Il demande des pouvoirs publics des mesures qui mettront un terme à l'affreuse misère du pays. Après avoir prêché le calme il termine sur des paroles d'espoir ; le rapport Cazeaux-Cazalet ouvrant déjà des horizons moins sombres.

M. Maroger de Rouville, président de la Société Centrale d'agriculture et du Comité d'organisation du meeting lui succède.

MM. Marcelin Albert et Bourges, vice-président du Comité d'Argeliers, terminent la série des discours.

Incident à Perpignan

Perpignan, 2 juin. — Hier soir, vers neuf heures, trois cents personnes environ se présentaient à la gare pour prendre le train à destination de Nîmes. Les agents de police de service téléphonèrent au poste pour demander main-forte, et quatre de leurs camarades arrivèrent. Mais ils ne purent empêcher les manifestants d'enfoncer la porte de la salle des bagages qui s'ouvre sur le quai intérieur et d'envahir la gare. Le train de Prades qu'on prit pour un train spécial à destination de Nîmes, fut pris d'assaut. Mais après une heure d'attente dans les wagons, les manifestants redescendirent avec l'intention de monter dans le rapide de Cerbère qui arrive à 11 h. 57. Fort heureusement le chef de gare eut l'idée de faire stopper le rapide au disque avancé, où il resta pendant une demi-heure.

Sur ces entrefaites arrivèrent une douzaine de gendarmes qui, avec l'aide des agents de police, firent passer la foule du quai numéro 2 sur le quai numéro 1, et le rapide put entrer en gare. Lorsque les voyageurs eurent pris place dans ce train, on fit descendre tous ceux qui n'avaient pas de billet. Une fois le rapide parti, on fit évacuer la salle, où des dégâts assez importants avaient été commis.

Six semaines de grève A FLERS

5.000 ouvriers du textile chôment dans l'Orne depuis six semaines. — Le calme le plus complet est observé par les grévistes. — Les négociations n'aboutissent pas.

Flers, 2 juin. — Il y a six semaines, la grève générale du textile a été proclamée à Flers (Orne) et, depuis cette époque, cinq mille ouvriers ou ouvrières chôment. Jusqu'à présent, ils ont peu fait parler d'eux. En effet, quoiqu'ils aient tenu quotidiennement des meetings et qu'ils aient tenté auprès de leurs patrons des démarches qui n'ont pas encore abouti, ils ont su conserver un calme dont le reste de la population leur sait gré.

Voici sur ce conflit quelques renseignements fournis par les intéressés eux-mêmes.

LES CAUSES DU CONFLIT

Il existe à Flers ou dans ses environs immédiats, deux filatures, lesquelles possèdent chacune deux ateliers de tissage, et trois établissements de tissage occupant environ cinq mille personnes : fileurs, tisserands, bobineuses, apprêteurs, teinturiers, blanchisseurs, etc. Au mois de mars dernier, des grèves partielles se produisirent dans la maison Frémont et Cie et dans le tissage du Tremblay, et bientôt les 512 ouvriers, occupés dans ces deux établissements, quittaient le travail.

Après diverses tentatives de conciliation, M. Lemonnier, juge de paix de Flers, parvint à mettre les deux parties d'accord. Les grévistes obtinrent certains avantages, et ils signèrent, avec leurs patrons respectifs, des contrats collectifs indiquant les nouveaux prix fixés.

Or, vers le 15 avril, quelques ouvriers de la filature Duhazé et fils s'étant vu diminuer les prix de fabrication d'une spécialité, puis les prix de fabrication d'une spécialité par solidarité, la grève générale du textile était déclarée à Flers.

Elle dure depuis six semaines et aucune solution n'est intervenue. Le juge de paix de Flers a eu plusieurs entrevues avec les patrons et les représentants du comité de la grève. Elles n'ont pas donné de résultat. Enfin, vendredi dernier, M. de Linières, préfet de l'Orne, vint à Flers dans l'espoir de mettre fin au conflit. Il ne réussit pas non plus.

LES REVENDICATIONS

Les ouvriers avaient établi un cahier de revendications où ils demandaient notamment :

Que toutes les primes soient transformées en centimes additionnels et réparties sur les prix de façon des articles sur lesquels existe une prime.

Une augmentation de 15 % sur les prix de tous les articles fabriqués à Flers, augmentation basée sur les tarifs en vigueur avant la cessation du travail.

Ils réclament également la réduction des amendes pour malfaçon, suivant le prix de façon, la réduction de amendes disciplinaires qui devraient être versées dans une caisse de secours établie dans chaque établissement et dirigée par un conseil d'administration ouvrier, sous le contrôle d'un patron ou d'un directeur ; que tous les métiers qui ont été doublés dans plusieurs tissages soient dédoublés et que les ouvriers, partis pour cette cause, soient réintégrés ; ils demandent l'affichage et l'application du nouveau tarif dès la rentrée dans les ateliers et qu'aucun renvoi ni mise en quinzaine puisse être prononcé contre les ouvriers ou délégués en raison de la présente cessation de travail.

Après avoir pris connaissance de ces revendications, les directeurs des filatures et des tissages adressèrent au juge de paix une lettre ainsi libellée :

« Le personnel de nos établissements ayant quitté le travail sans observer le délai de prévenance, et ayant, de ce fait, rompu le contrat de louage de services, il n'existe plus aucun lien entre nous et nos anciens ouvriers. »

DÉCLARATIONS DU COMITÉ DE LA GRÈVE

Jusqu'à ce jour, la grève avait été parfaitement calme, mais le secrétaire du comité de la grève, en communiquant aux ouvrières la réponse des patrons, leur fit la déclaration suivante :

— Aujourd'hui, notre mandat est terminé. Le comité n'a plus de pouvoirs ; il ne s'occupera plus que de l'administration des secours.

» Nous avons toujours prêché le calme ; nous le prêcherons encore ; mais ni nous, ni le comité, n'assumerons la responsabilité des faits qui pourraient se produire par la faute des patrons. Nous ne vous recommanderons plus de surveiller les abords des usines. Faites-le, si vous le voulez. Chacun de vous est libre et responsable de ses actes. »

Le citoyen Victor Renard, secrétaire de la Fédération du textile qui était à Flers, depuis le début de la grève, ayant été obligé de repartir va être remplacé par un député socialiste. On croit que les négociations vont reprendre.

Faits Divers

HORS RÉGION

ASSASSINAT D'UNE RENTIÈRE

Dramatique tentative d'assassinat. — Une rentière frappée à coups de couteau. — Arrestation de l'assassin.

Paris, 2 juin. — Une tentative d'assassinat, qui a failli coûter la vie à la victime, a été commise hier, dans la soirée, à Montreuil.

Mme veuve Chevalier, âgée de 69 ans, demeurant rue Pépin, à Montreuil, a été assaillie brusquement à son domicile par le nommé Allély Charles, ouvrier maçon, âgé de 27 ans, et frappée d'un violent coup de couteau entre les épaules.

M. Garnier, commissaire de police de Montreuil, aussitôt avisé par les voisins qui s'étaient portés au secours de la veuve Chevalier, se rendit au domicile du nommé Allély qu'il trouva couché dans son lit et qu'il mit séance tenante en état d'arrestation.

L'assassin fit des aveux complets, expliquant que s'il avait tenté de tuer la veuve Chevalier c'était dans le seul but de la voler.

Charles Allély habite Montreuil depuis huit ans et y jouit d'une très mauvaise réputation.

Le Mystère de Saint-Ouen

Est-ce un parricide ? — Arrestation d'un enfant de quinze ans soupçonné d'avoir tué sa mère.

Paris, 2 juin. — Toute la population de Saint-Ouen était mise en émoi hier soir par la nouvelle de la mort de Mme veuve Leroy, habitant sur la zone des fortifications, à la villa Marceau. Cette mort soudaine, entourée de circonstances mystérieuses, donna lieu aux commentaires les plus divers, mais les voisins de la victime dénoncèrent aussitôt le fils Leroy, âgé de quinze ans, comme étant l'auteur probable de cet odieux attentat. Hâtons-nous d'ajouter que, sans encore avoir de preuves formelles contre le fils Leroy, les magistrats ont tenu compte de l'accusation publique et ont procédé hier soir à l'arrestation du jeune prévenu.

Deux personnes ont été appelées, ce matin, au commissariat de Saint-Ouen, pour faire leur déposition ; ce sont, Mme Boyen qui, la première, a trouvé Mme Leroy étendue dans son jardin et respirant encore faiblement, et M. Bresse, facteur dans le quartier de Clignancourt.

Les voisins de la victime s'accordent à reconnaître la conduite scandaleuse du jeune Leroy qui, à maintes reprises, s'est livré à des voies de fait sur sa mère, qui en avait une terreur folle.

Informations

RÉGIONALES

Chez les Employés de Commerce A LILLE

Superbe manifestation syndicale. — Rozier, député de Paris, et Renard, secrétaire général du Textile, parlèrent du Repos hebdomadaire et du Syndicat.

Hier, le syndicat des Employés de Commerce de Lille, a réuni 600 de ses membres dans une magnifique assemblée à la Brasserie de l'Industrie, pour y parler des bienfaits de l'organisation syndicale et de la loi sur le Repos hebdomadaire.

Dans cette séance, présidée par le dévoué secrétaire général du Syndicat, Philippe, Arthur Rozier, député de Paris, secrétaire général de la Fédération des Employés, et Victor Renard, secrétaire général de la Fédération du Textile, prirent la parole.

Ils rencontrèrent dans les employés et employées qui composaient l'assistance, un public très attentif et très disposé à suivre les exhortations et les conseils qui lui furent donnés.

Philippe, après avoir présenté les orateurs, bien connus pour leur attachement à la cause des travailleurs, leur donne la parole.

RENARD ET L'ORGANISATION SYNDICALE

Le citoyen Renard prit alors la parole avec l'éloquence convaincue qu'on lui connaît.

« C'est avec empressement que je suis venu essayer de sceller avec vous les liens qui doivent unir les ouvriers manuels et les travailleurs du commerce, les ouvriers intellectuels que vous êtes.

Dans la corporation à laquelle j'appartiens, près de 30 pour cent des travailleurs gagnent moins que cinquante sous par jour ! C'est la misère, n'est-ce pas ? Et ne la connaissez-vous pas aussi, la misère, la misère morale, au moins !

Combien d'entre vous travaillent 14 heures par jour, et sont obligés de rester impassibles, sans nerfs, toujours aimables et actifs, sous peine d'être mis à la porte par un patron impitoyable.

Vous voulez échapper, n'est-ce pas, à votre condition de paria entre tous les parias ? Pour cela, vous ne pouvez compter que sur l'union qui fait la force, sur le groupement syndical.

Regardez ce qui se passe dans les syndicats ouvriers français, surtout dans les syndicats anglais. Ceux-ci, grâce à de fortes cotisations, dans le coton, par exemple, 1 fr. 25 par semaine, donnent à leur groupement une force de résistance, une puissance considérable.

Le syndicat modèle est le syndicat à base intensive, qui groupe tous les intérêts des travailleurs, non seulement les intérêts de résistance à l'oppression patronale, mais des organisations de mutualisme, caisse de secours, etc.

Votre condition est évidemment différente de celle des travailleurs manuels. La grève vous est difficile, vous êtes trop disséminés en des rayons, des magasins divers, pour cela. Mais vous avez un moyen sérieux d'action, c'est par l'action électorale.

En envoyant au Parlement des élus favorables aux revendications ouvrières, vous préparerez votre avenir, vous arriverez à obtenir toutes les lois de protection qui vous sont nécessaires, à faire modifier dans un sens rationnel des lois comme celle du repos hebdomadaire, qui ont pour vous une importance capitale.

Que les travailleurs, en face du capitalisme, se disent ceci : le patron, bon ou mauvais, ne cherche avant tout que son intérêt, et à le défendre au-dessus de toute considération, votre intérêt à vous est contraire à celui du capitaliste. A vous de le défendre !

Vous n'y arriverez qu'en vous syndiquant. Syndiquez-vous fortement pour que vienne tôt l'avènement de ce temps de mieux être et de liberté qui vous est dû. Vous ferez ainsi comprendre que vous avez besoin, à notre époque, de plus de pain, de plus de vin, de plus de journaux, de plus de pensée, de plus d'art, de plus de science !! »

Ces paroles soulevèrent un gros enthousiasme dans l'assemblée, d'où partirent une salve de bravos.

ROZIER ET LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le citoyen Rozier, député de Paris, secrétaire général de la Fédération des Employés, prit ensuite la parole.

« La loi sur le repos hebdomadaire vous intéresse entre toutes. Je rappellerai les origines de cette loi. En 1891, l'empereur d'Allemagne, qui venait de monter sur le trône, réunissait, à Berlin, un congrès pour prendre des mesures internationales de protection ouvrière. Le repos hebdomadaire fut vivement discuté, mais les envoyés conservateurs de la France ne l'appuyèrent pas. L'Allemagne fut seule à voter une loi sur le repos hebdomadaire quelque temps après, malgré d'ailleurs l'opposition de Bismarck. L'Angleterre adopta aussi des modalités diverses du repos hebdomadaire. Il est question actuellement, sur la proposition du député Charles Dilke, de codifier, de réunir, en une seule loi, les dispositions diverses des comtés sur le repos hebdomadaire.

L'Angleterre va aussi étendre aux employés le bénéfice de la semaine anglaise, c'est-à-dire non seulement le repos du dimanche, mais encore d'une demi-journée en plus.

Le Conseil municipal de Saint-Pétersbourg a ordonné la fermeture des magasins pendant toute la journée du dimanche.

En Espagne, même chose ! Et c'est en France que la loi sur le repos hebdomadaire rencontre le plus d'obstruction.

En 1902, un projet de loi fut déposé à la Chambre. Hélas ! si l'article 1er proposait le repos hebdomadaire, l'article 2 disait que les maires pourraient ou non l'appliquer. Le Sénat la renvoya, et balle malheureuse sans cesse chassée, la loi eut tous les malheurs possibles.

Bref, on aboutit à la loi actuelle, dont on a vu toutes les imperfections. Le 10 juillet, elle fut votée à l'unanimité.

Seul, s'écrie l'orateur, j'ai été à m'élever contre les maladresses de la loi, à la tribune de la Chambre. J'ai prévu comment cette loi allait être sabotée par le monde patronal.

Et c'est ce qui s'est produit. La loi, actuellement, est tournée de toutes parts par les patrons. Il convient d'observer cependant, que là où les employés sont organisés solidement, sur le terrain syndical, les dérogations, les exceptions à la loi ont été très peu nombreuses.

Il a fallu lutter, car cette loi ridicule veut que le Préfet consulte la Chambre de Commerce, le syndicat patronal, le Conseil municipal assemblées souvent réactionnaires, et seulement la Chambre syndicale ouvrière, dont on comprend que la seule voix soit ainsi perdue.

Syndiquez-vous, camarades, pour résister à l'oppression patronale. Vous n'avez pas recours jusqu'ici à la juridiction prud'hommale, vous êtes en infériorité sur bien des points, et l'organisation syndicale seule vous donnera la force qu'il vous faut pour lutter et triompher ! »

Ces paroles furent applaudies très chaleureusement et le citoyen Rozier fut l'objet d'une ovation de toute la salle.

L'ORDRE DU JOUR

Le citoyen Philippe a remercié ensuite les orateurs de leur bonne parole, et a proposé le vote de l'ordre du jour suivant, qui fut adopté à l'unanimité, au milieu des bravos :

« Les employés de Lille, réunis au nombre de 600, après avoir entendu les camarades Renard et Rozier, les remercient de leur utile et nécessaire concours ;

Constatent que la loi sur le repos hebdomadaire est abolie depuis que sur la mauvaise foi et l'arbitraire des patrons, secondés par le gouvernement, les même députés qui l'avaient votée le 13 juillet 1906 l'ont frappée d'impuissance dans la mémorable séance du 23 mars 1907 ;

Déclarent prendre acte de cette faillite parlementaire et engagent tous les employés à la liquider équitablement aux prochaines élections, et à la faire payer aux banqueroutiers ;

Revendiquent plus énergiquement que jamais pour les employés de toutes catégories le repos du dimanche, que la loi du 13 juillet 1908 leur aurait assuré si elle avait été appliquée ;

Décident qu'une action très énergique dont les moyens sont déjà arrêtés, sera exercée contre les adversaires du repos hebdomadaire, en particulier contre les patrons réfractaires, en même temps qu'il sera exercé une influence directe sur la clientèle et l'opinion publique ;

Pour cela, reconnaissent l'utilité et la nécessité de l'organisation syndicale, font appel à tous les employés non syndiqués pour décider de la victoire de toutes leurs revendications en ralliant le drapeau de la Chambre syndicale ;

Se séparent aux cris de :

Vive le repos hebdomadaire !!

Vive l'organisation syndicale !! »

LES PROCESSIONNARDS A TOURCOING

La suppression des processions donna l'occasion à la pétulante jeunesse cléricale de se répandre en manifestations plus bruyantes que novices. Dans la matinée de dimanche, des cantiques furent chantés dans les rues de la bourgeoisie, dont les maisons avaient été décorées de bannières multicolores. Sur les places publiques, des gens très smart élevèrent la voix, cambrèrent le torse, firent saillir leurs pectoraux. Ce fut fort divertissant. Les éphèbes pieux y allèrent de leur petit accès d'héroïsme relatif. Ils pourront recommencer l'année prochaine. Si cela les amuse...

De récents manifestes avaient ému les autorités. Un service d'ordre imposant avait été organisé pour réprimer d'hypothétiques bagarres. 150 gendarmes des brigades de la première légion (Nord et Pas-de-Calais) avaient été mobilisés et se tenaient à la disposition de MM. Delattre et Rougeron, commissaires de police ; Lebas et Laroque, capitaine et lieutenant de gendarmerie ; Faudot, commissaire spécial attaché à la préfecture du Nord à Lille ; Delteil, commissaire de police à Roubaix.

Des barrages furent organisés devant l'église St-Christophe, aux Halles, place de l'Hôtel-de-Ville, rues St-Jacques et de Lille. Les forces policières refoulèrent devant l'église St-Christophe quelques centaines de manifestants obstinés à hurler des hymnes lithurgiques.

Cette manifestation que réprouveraient les vrais catholiques, s'il y en avait, sombra dans le ridicule. Le cabotinage pieux récolte peu de succès.

A une heure, ces messieurs se retirèrent, pour le déjeuner, leurs exercices vocaux leur ayant donné de l'appétit. Ne constituaient-ils pas un apéritif nouveau genre ?

A midi on avait arrêté pour refus de circulation, Alfred Delbroucq, rue Marengo, 4. Cet arrestation ne fut pas maintenue.

Chronique Electorale

Les Elections Municipales complémentaires DE DENAIN

Les réactionnaires ont tenté la suprême manœuvre, en mettant en circulation des bulletins aux noms de candidats panachés. Eux-mêmes présentent deux listes différentes, mais si les noms diffèrent, l'esprit des candidats est le même.

A la dernière heure, 9 heures et demie exactement, deux candidats, M. Jules Lemaire, ferblantier, et Bauduin François, plafonneur, font apposer des affiches protestant contre l'usage fait de leur nom et proclamant qu'ils vont poursuivre les auteurs de cet abus.

LE DÉPOUILLEMENT

Le dépouillement s'est terminé à 8 heures un quart. En voici les résultats :

Inscrits : 6.505. — Votants : 4.349.

LISTE SOCIALISTE

Carpentier 1529 voix ; Dubus 1595 ; Bultez 1568 ; Stiévenard 1551 ; Tampy 1477 ; Wasmes 1525 ; Noisier 1544 ; Richez 1490 ; Vilcot 1554 ; Malapel 1459 ; Surmont 1538 ; Mégueulle 1515 ; Dramez 1461 ; divers 163.

LISTE RÉACTIONNAIRE

MM. Lepoivre 2628 ; Derasse 2630 ; Carpentier 2643 ; Gary 2537 ; Laurette 2660 ; Jouglet 2667 ; Leclercq 2515 ; Leignel 2633 ; Carnut 2640 ; Fontaine 2479 ; Régnier 2613 ; Lahure 2598 ; Alkemberger 2612.

La liste réactionnaire est élue.

***

GRANDE CONFÉRENCE à Flers-en-Escrebieux

GONIAUX ET MAURICE MONIER ACCLAMÉS

Hier a eu lieu, à Flers-en-Escrebieux, une grande conférence publique et contradictoire.

Le citoyen Ch. Goniaux, député, a rendu compte de son mandat ; le citoyen Maurice Monier, candidat au Conseil général, a développé son programme devant un nombreux auditoire.

La Musique municipale était venue à la rencontre des orateurs à la gare de Pont-de-la-Deûle. De nombreux arcs-de-triomphe avaient été dressés sur la route.

Nous donnerons demain un compte-rendu détaillé de cette superbe manifestation.

***

Election d'un maire et de deux adjoints au Cateau

Dimanche à midi, le conseil municipal a procédé à l'élection d'un maire et de deux adjoints.

M. Baudhuin Emile, notaire, a été élu maire, par 26 voix sur 27.

M. Henri Cousin a été élu premier adjoint, par 26 voix sur 27.

M. Emile Picard, a été élu deuxième adjoint par 25 voix sur 27.

EPHÉMÉRIDES RÉGIONALES

La Douane homicide

3 JUIN 1829

Un malheureux est jeté sur nos côtes par la tempête. Il est blessé, il est à bout de forces ; les vagues l'ont roulé sur les fonds ; le froid l'a saisi, il se meurt.

Des hommes, des Français, s'approchent de lui, mais ce n'est pas pour le soigner, pour lui prodiguer les secours nécessaires ; non, ces hommes sont des douaniers ; ils ont leur consigne et ne doivent laisser débarquer personne ; ils arrêtent donc le naufragé ; bien mieux, ils écartent, les armes à la main, les braves gens qui veulent le secourir, et ils le laissent mourir à l'abandon.

Une telle histoire est-elle croyable ?

Elle s'est passée pourtant, et dans notre pays, au Portel, près de Boulogne. C'était l'hiver dernier, au moment de ces terribles coups de vent, qui ont rempli les fournaux du récit de nombreux naufrages arrivés sur les côtes de France et d'Angleterre.

La tempête fut violente surtout le 19 décembre ; la foudre, les éclairs, la grêle se croisaient dans tous les sens ; des rafales affreuses, une obscurité profonde concouraient encore à augmenter les dangers de la navigation ; et le matin, le rivage jonché de débris et de cadavres révéla toute l'horreur des désastres de la nuit.

A l'horizon, l'œil attristé découvrait de nombreux bâtiments en perdition. Parmi eux, aucun n'eut un naufrage plus épouvantable que le brick le « Williams », venant de Haïti. On le découvrit vers six heures du matin. Il n'était plus qu'à quelques toises des rochers de la côte, contre lesquels, poussé par le vent, il allait infailliblement se briser.

Le capitaine a vu le danger. Il veut éviter la perte de sa cargaison, sinon de son bateau, et il cherche à l'échouer. Il fait jeter l'ancre.

La manœuvre réussit ; le « Williams » arrive doucement et talonne sur le fond ; mais il s'arrête sur des récifs, couverts seulement de quelques pieds d'eau, et il est évident qu'il ne pourra résister longtemps aux chocs violents qu'il éprouve. Le danger augmente d'instant en instant ; le vent et les vagues balayent le pont du bâtiment et ne permettent plus d'y rester. On voit l'équipage se réfugier dans la mâture, tenant embrassés les cerques et les cordages.

Les marins du Portel, accourus sur la plage, voient leurs gestes de détresse. Ils s'avancent dans la mer, jettent des amarres vers le « Williams ». Quelques-unes tombent près de son bord, et déjà plusieurs naufragés sont parvenus à s'en saisir.

Ils s'élancent vers le rivage ; mais, poussés et meurtris contre les rochers, ils lâchent prise ou sont emportés.

Le reste de l'équipage, abattu, consterné, reste à bord, attendant passivement une mort désormais inévitable. Le bateau se disloque peu à peu ; le vent et les paquets enlèvent l'un après l'autre les survivants.

Un seul homme essaye, le dernier, de gagner la côte à la nage : c'est un nègre, doué d'une force et d'une adresse prodigieuses. A plusieurs reprises, il disparaît et reparaît sur l'eau ; on le voit se rapprocher. De la grève on l'encourage du geste et de la voix ; enfin, ses pieds touchent terre, il a pied, quelques efforts encore et il est sauvé ; mais à ce moment il chancelle.

Des pêcheurs du Portel se jettent aussitôt à la mer et marchent à sa rencontre ; ils le saisissent et, au péril de leur vie, le ramènent sur la plage ; mais le pauvre nègre a épuisé ses dernières forces et c'est un corps inanimé qu'ils déposent sur le sable.

Cependant, un vieux matelot assure qu'il n'est pas mort. Il faut le transporter au plus vite dans un lit bien chaud ; lui faire boire un énergique cordial et il sera ranimé, il n'est pas asphyxié et ses blessures ne sont pas graves. Des hommes de bonne volonté s'offrent sur le champ pour le transporter.

On va se mettre en marche, quand arrivent deux douaniers, les sieurs Hamille et Guilbert. Ces préposés se refusent à l'enlèvement du malheureux nègre. Ils prétendent mettre ce mourant en quarantaine. Leur consigne leur en fait, disent-ils, un devoir inexorable. Sous peine de mort, ils doivent s'opposer à la libre pratique de tout ce qui a été sur un bâtiment naufragé de provenance inconnue. C'est le règlement. Il faut que le nègre reste sur la plage ou la falaise et tant pis s'il y meurt.

Il y mourut sans avoir repris connaissance.

Dernière Heure

Réunion du Conseil National DU PARTI SOCIALISTE

Paris, 2 juin. — Le Conseil national du Parti Socialiste s'est réuni aujourd'hui.

Le secrétaire Dubreuilh a donné lecture du rapport constatant les progrès dans les forces numériques du parti. Il a fait connaître que les trois délégués à la propagande : Cachin, Renaudel et Maxence Roldes ont donné 118 réunions ; de atrès nombreuses réunions ont été données par des délégués volontaires et par les élus parlementaires parmi lesquels Ghesquière 8, et Delory, 4.

Dubreuilh a fait connaître ensuite la participation des socialistes aux dernières élections municipales et générales, l'action générale du parti, le manifeste contre l'expulsion et les arrestations et autres mesures arbitraires des tyranneaux radicaux-socialistes indépendants.

Les délégués de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône demandent au Congrès de faire entendre la parole socialiste au sujet de la crise viticole et des inscrits maritimes.

La séance de la matinée a été levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 2 juin. — Après l'allocution du député démocrate socialiste russe Alexinski, qui salue le prolétariat français au nom des travailleurs russes, dans la séance de l'après-midi, le citoyen Vaillant rend compte des travaux préparatoires du Congrès socialiste international de Stuttgard.

Après les observations de plusieurs délégués, notamment de Delory, on décide de demander au bureau international, dans la mesure où cela ne gênera pas, les camarades allemands de reculer la date du Congrès de Stuttgard de quinze jours ou trois semaines.

Un télégramme de solidarité est adressé aux vignerons du Gard.

On transmet télégraphiquement au comité de la défense des inscrits et des gens de mer, le télégramme suivant :

« Le Conseil national s'associant à la lutte soutenue dans le pays par les groupes des prolétaires contre toutes les formes d'exploitation, félicite les inscrits maritimes de leur esprit d'organisation et de solidarité dont ils font preuve.

Il est convaincu que c'est par cette solidarité dans l'action que les travailleurs auront raison de toutes les forces d'oppression qui pèsent sur eux : capitalistes et Etat bourgeois. Il est résolu à seconder leurs efforts par tous les moyens dont il dispose ».

Le Conseil adopte à l'unanimité une motion de sympathie aux viticulteurs, disant qu'il est prêt à appuyer les dispositions législatives qui pourraient adoucir la crise du Midi, sans aggraver en d'autres régions le malheur économique, par l'interdiction contre le sucrage en accordant le dégrèvement ou même l'exonération total du sucre pour la consommation et la suppression des bouilleurs de cru.

La séance continue.

LA GRÈVE GÉNÉRALE des Inscrits Maritimes

Paris, 2 juin. — La compagnie générale transatlantique a traité avec la compagnie Hambourg-América-Ligne qui va envoyer au Havre un navire pour prendre les passagers qui n'ont pu partir samedi.

D'autres navires suivront.

A MARSEILLE

Marseille, 2 juin. — Aucun navire français n'est sorti aujourd'hui. Les remorqueurs de l'Etat et les chaloupes à vapeur du port remorquent les navires étrangers qui entrent et sortent du port.

Le « Général Chanzy » courrier d'Alger est arrivé ce soir. Les primeurs seront débarquées demain.

Marseille, 2 juin. — Deux délégués du comité de la défense des gens de mer sont à Paris, une réunion avec les délégués des ports de France.

La Compagnie Générale transatlantique a déposé au bureau de la marine une plainte contre les officiers qui ont débarqué.

Marseille, 2 juin. — MM. Le Boulanger et Lapeyre, président et secrétaire général de l'association des capitaines au long cours sont partis ce soir pour Paris, à 8 heures, où ils auront une entrevue avec le ministre de la marine.

M. Rivelli, secrétaire général des inscrits maritimes les rejoindra demain.

A NANTES

Nantes, 2 juin. — Les inscrits maritimes ont empêché le service des petits bateaux des services de la Loire.

Les inscrits réunis au Champ-de-Mars ont envoyé à Brest une dépêche dénonçant comme renégats les capitaines et les marins de deux bateaux partis hier.

L'assemblée générale a décidé que la compagnie des Messageries de l'Ouest faisant les services publics des ports de la Loire devait cesser son service.

A TOULON

Toulon, 2 juin. — Les grévistes ont nommé une délégation d'inscrits chargée d'empêcher le travail à bord et à terre.

Le « Mytho » et le « Shamrock » partiront demain pour Marseille. On dit qu'ils emporteront de forts détachements de matelots et de mécaniciens qui seront mis à la disposition des compagnies.

AU HAVRE

Le Havre, 2 juin. — Les grévistes ont tenu une réunion dans laquelle ils ont proclamé la grève. Ils ont décidé que le poisson sera acheté par le comité de la grève et distribué aux grévistes nécessiteux.

Un ordre du jour des capitaines caboteurs demandant la suppression des services des pilotes et des remorqueurs n'est pas adopté. Les équipages de 4 navires ont débarqué aujourd'hui.

Les Fêtes de Pau

Pau, 2 juin. — Le général Picquart et M. Barthou sont arrivés incognito à la gare de Pau à 7 heures et demie ; à 10 heures et demie, le cortège officiel est parti de la Préfecture se rendant au stand du tir où il arrive à 11 heures.

Les troupes rendent les honneurs ; les ministres sont reçus par le comité du concours.

Immédiatement après le concours d'honneur, a lieu un banquet de 500 couverts présidé par le général Picquart.

Après a eu lieu la remise des décorations et la lecture du palmarès ; pour le concours d'honneur le capitaine Moreau, de Rennes, a été proclamé champion de France.

Pendant la réception du Palais d'Hiver, après les discours de bienvenue prononcés par M. Guastella, président de la Ligue des Droits de l'Homme (section de Pau) ; Bochet, président du cercle radical-socialiste ; Lamaysnère, président des groupe de gauche, le général Picquart a remercié en termes émus.

M. Barthou a ensuite prononcé un discours où il a exposé la politique générale du cabinet. Il est convaincu que le Sénat approuvera le projet de rachat de l'Ouest et il espère que la Chambre votera l'abrogation de la loi Falloux. Quant au projet d'impôt sur le revenu le ministre a dit que le projet « n'est pas intangible ».

M. Barthou a terminé en déclarant que le gouvernement s'opposera à toutes les violences des révolutionnaires et qu'il compte sur l'appui de tous les républicains de gauche pour résoudre les problèmes sociaux qui préoccupent l'opinion publique.

Il a bu à l'union et à l'action de tous les républicains de gauche.

Les deux ministres ont été chaleureusement applaudis. Ils sont rentrés à la Préfecture à 5 heures et demie.

Une Interpellation

Saint-Quentin, 2 juin. — Aujourdhui devaient avoir lieu à Saint-Quentin, des fêtes en l'honneur de l'inauguration du pont de l'Isle. A ce propos, M. Ceccaldi, député de Vervins, adresse au président du Conseil la lettre suivante :

« Monsieur le Président du Conseil,

J'aura l'honneur de vous demander à la séance de demain, les raisons pour lesquelles le gouvernement a déclaré au dernier moment, l'invitation qu'il avait acceptée de la municipalité d eSaint-Quentin, et les motifs qui l'ont amené à défendre à tous les fonctionnaires d'assister à l'inauguration du pont de l'Isle ainsi qu'au banquet et aux réjouissances qui ont suivi cette cérémonie. »